



Les membres représentants du personnel au CHSCTREA Centre Val de Loire poursuivent leurs actions pour la promotion de la santé et la sécurité au travail dans les EPL.

Après la visite du LPA de Montoire en juin 2018, c'est la visite de l'EPL de Châteauroux qui est prévue au mois d'octobre pour faire suite à une alerte des personnels.

Pour le LPA de Montoire, le DRAAF a répondu dernièrement aux préconisations votées

par les représentants du personnel en CHSCTREA. Maintenant nous exerçons notre droit de suite pour que l'administration régionale et la direction de l'établissement mettent en place des actions concrètes de correction et d'amélioration des conditions de travail des personnels.

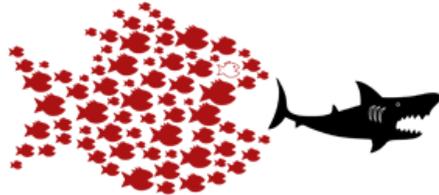
Cécilia Agier (TFR Labo, LEGTA Le Chesnoy)
Secrétaire du CHSCTREA

Prochaines formations des membres du CHSCTREA :

Formation du **groupe de veille et d'alerte**
jeudi 27/09/2018 – Orléans

Formation **handicap**
jeudi 18/10/2018 – Blois

Formation **risque incendie**
jeudi 29/11/2018 – Blois ou Amboise



Je m'engage,
je me syndique

C'est la rentrée, c'est le moment de se syndiquer ! Renouveler son adhésion ou décider d'adhérer au SNETAP-FSU pour la première fois, c'est agir et s'investir pour la défense de l'Enseignement Agricole Public Technique et Supérieur et de ses agents de toutes catégories.

En cette année d'élections professionnelles, se syndiquer au SNETAP, c'est s'engager dans un syndicat présent, actif et combatif dans toutes les instances décisionnaires et paritaires de notre ministère comme en région (sachant qu'une section SNETAP-FSU est présente dans chacun de nos établissements).

Etre syndiqué.e c'est être informé.e, défendu.e si besoin, pouvoir être conseillé.e par les élu.e.s du personnel du syndicat, participer à l'action collective pour les revendications, échanger entre collègues, agir.

Marie-Lise Fournier formatrice CFAAD 41
Correspondante syndicalisation su SNETAP Centre



EDITO

A l'heure des choix... choix de société... choix d'engagement...

Pour l'emploi, notre santé, nos retraites... entre solidarité et loi du marché, le gouvernement actuel semble avoir tranché – reprise de la « chasse aux chômeurs », médecine libérale plutôt qu'hôpital public, fin du montant garantie de nos retraites... **Le SNETAP-FSU appellera dans les semaines et mois à venir les agents de l'EAP à prendre toute leur place dans les mobilisations interprofessionnelles qui s'engagent contre la politique de régression sociale du Président Macron.**

Pour l'avenir de nos services publics en général et de l'éducation de notre jeunesse en particulier – le Projet de Loi de Finances 2019 dévoilé par le gouvernement prévoit ainsi 4500 postes de moins dans la Fonction Publique, dont 1800 à l'EN et 50 dans l'EA... **Le 12 novembre prochain une journée d'action et de grève dans l'Éducation et dans l'Enseignement Agricole Public est d'ores et déjà actée !**

Pour la représentation des personnels, là encore des choix sont devant nous... De la campagne de syndicalisation qui est ouverte aux élections professionnelles qui conditionneront pour les 4 années à venir la capacité des organisations syndicales (représentativité et moyens) à faire porter la voix de tous les agents de l'EAP (titulaires, contractuels, d'État comme Territoriaux). **Aussi, le 6 décembre prochain, votez et faites voter FSU...** sachant qu'entre accompagnement et révolte, notre choix est fait.



CHSCTREA

KÉSAKO

CFA / CFPPA

LYCÉES

SYNDICALISATION

Késako : Élections professionnelles

Les élections professionnelles dans la fonction publique permettent d'élire les représentant.e.s des agents à différents niveaux : national et régional. Ces agents élus par leurs pairs siègent dans les instances consultatives et permettent ainsi de participer, par leur intermédiaire, à l'organisation et au fonctionnement des services publics et parfois à l'examen des décisions individuelles concernant un agent.

Au niveau national, c'est à dire au **CTM** (15 sièges au Comité Technique Ministériel) et au **CTEA** (10 sièges au Comité technique de l'Enseignement Agricole), chacun vote pour un syndicat. Il en est de même pour la représentativité en **CAP** (Commissions Administratives Paritaires) et en **CCP** (Commission Consultative Paritaires des agents contractuels).

Au niveau régional, c'est à dire pour le **CTREA**, chacun vote pour une liste (10 titulaires et de 10 suppléant.e.s), et pour la **CCPR**, le vote a lieu sur sigle.

Tous les agents sont électeur.trice.s, titulaires, contractuel.le.s d'État et contractuel.le.s sur budget.

Les Agents des lycées de la fonction publique territoriale sont électeurs aux **CT** (comités techniques de la fonction publique territoriale région Centre-Val de Loire), ainsi qu'aux **CAP** ou **CCP** dont ils relèvent.

Tous ces sigles sont explicités dans le blog de la section régionale du SNETAP-FSU Centre-Val de Loire.

<https://regions-snetap-fsu.fr/cvdl/>

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été promulguée début septembre. Quel beau titre ! Pour les personnels, comme pour les apprentis, cet avenir est pourtant bien sombre. En effet, cette loi confirme hélas toutes les inquiétudes que le SNETAP-FSU avait pointées depuis le début de l'année.

Pour les jeunes, d'abord, à qui on proposera prioritairement des **dispositifs d'insertion professionnelle (pour masquer le décrochage scolaire)**, avec des titres plutôt que des formations diplômantes, condition pourtant nécessaire pour envisager un avenir sécurisé. Mais aussi des contrats dont les horaires légaux de temps de travail pourront, par dérogation, être dépassés, ou encore des recours aux Prud'hommes supprimés, tout comme, d'ailleurs la disparition des inspecteurs de l'apprentissage qui permettaient le respect de certaines règles dans les entreprises.

Pour les personnels ensuite de nos CFA publics, notamment les formateurs pour qui il est clairement dit que le **métier va changer** et qu'il devra, de façon permanente, s'adapter au marché.

Et oui, il s'agit bien là d'une loi libérale, élaborée au ministère du travail, où le ministère de l'agriculture, notre tutelle, n'a jamais défendu nos spécificités d'offre publique de formations en apprentissage comme en formation continue.

De fait, **on s'éloigne de la formation initiale** et il s'agit, comme le dit la loi, de formation professionnelle. Ainsi, le rapprochement CFA et CFPPA est vivement suggéré. C'est le modèle qui semble devoir être choisi dans notre région, avec des directions uniques, des collaborations entre centres de formation en région, des fusions de services de formations conjointes apprentissage et formation continue, pourquoi pas des mixages de publics apprentis et adultes. Les DRAAF doivent rapidement construire un projet de

stratégie régionale de l'apprentissage. Il y a de quoi être plus qu'inquiet.

Les représentants régionaux du SNETAP-FSU ont pu participer à des rencontres à la DRAAF à Orléans ou au ministère à Paris, n'ont eu aucune information précise sur le financement à venir de l'apprentissage, pourtant le centre des préoccupations de l'ensemble des agents. **L'opacité de ce dispositif ne peut que nous inquiéter**, d'autant plus que celui-ci sera grandement piloté par les organisations professionnelles patronales.

Concrètement, sur le terrain, rien ne change pour cette année scolaire 2018-2019. Cependant, certaines pressions se font déjà jour, ici ou là, dans différents établissements, pour mettre en place des mesures conformément à une loi dont les décrets d'application (plus 70 attendus) ne sont pourtant pas encore écrits. **Ne vous laissez pas entraîner dans ces dérives**. Interrogez vos représentant.e.s du SNETAP en région (**Alain Gidelle - 06 31 72 17 68**) dès que vous constatez une quelconque réorganisation qui vous interpelle. Ça commence souvent comme cela et quand on réagit, c'est souvent trop tard.

Le SNETAP-FSU vous tiendra régulièrement informés des suites de l'application de cette loi et saura vous appeler à l'action autant que nécessaire !

En juin, c'était les centres de corrections que l'on bloquait à Rennes, puis à Blois... sur fond d'appel national à défendre l'EAP. En juillet, des courriers partaient pour informer nos élus en région et une douzaine nous répondaient, tous bords politiques confondus, interpellant le ministre de l'Agriculture.

Et voilà que septembre arrive, et qu'on recommence !

A.G. dans les lycées, **tractage** auprès des usagers ici (Châteauroux), décision de **grève** (Chartres) et même de **blocus** là (Fondettes), à la rentrée ; **soutien des Associations des Parents d'Élèves** qui écrivent au Ministère, et puis, **envahissement des locaux** par des personnels de tous les lycées à la DRAAF à Orléans mi-septembre... **Les médias** locaux – Nouvelle République, République du Centre, France Bleu, BIP TV, TV

Tours, France 3 et même France Info en parlent ! ... et ça y est, enfin, le Ministre demande à la DGER une nouvelle expertise sur la situation particulière des enseignements facultatifs en région Centre !

Mais quelle mouche nous a piqués ?

Bien sûr, on n'a aucune garantie de résultats au moment où on rédige cet article... Et l'attitude de replis de certain.e.s, ou de « faut qu'on avance » d'autres, est tentante parfois... Pourtant ce n'est jamais de gaîté de cœur que l'on consacre autant de temps et d'énergie dans un combat même si il nous semble juste, pour le collectif, plutôt qu'à notre métier, nos cours ! **Mais en fait, c'est bien de nos élèves dont il est question ici, de leurs droits à se voir délivrer les enseignements optionnels pour lesquels ils ont opté au bac, conformément à l'offre proposée initialement.** C'est aussi de nos établissements et de leur devenir dont il s'agit ici, en ce sens que notre offre d'options participe grandement de l'attractivité de nos lycées et conditionne du coup pour partie nos recrutements et la pérennité de nos formations... **et in fine de nos postes !**

Le mérite d'un syndicat, c'est aussi que chacun peut y apporter son idée d'action, son point de vue, discuter, décider ensemble ! Ce qui vient de se faire encore tout dernièrement lors de nouvelles A.G., à propos d'une éventuelle grève administrative (rétenion des notes, des rubans de CCF, refus de remplir le cahier de texte électronique...), sur proposition des personnels mobilisés de Châteauroux... Après on n'est pas dupe non plus : ce n'est pas 200 personnels engagés partout... mais imaginez, si au lieu de 3 lycées c'étaient les 9 qui répondaient présents, qu'est-ce que ça donnerait, hein ?

DERNIERE MINUTE : sous la pression continue des personnels (4 lycées viennent de s'engager dans la grève administrative – Châteauroux, Montargis, Fondettes et Chartres) et de Parlementaires de notre région, le Cabinet du Ministre vient d'acter le principe d'une audience « région Centre » avec les acteurs mobilisés de l'EAP, celle-ci devrait avoir lieu sous quinzaine. **A suivre... résolument !**



12 Novembre – Appel à la grève dans l'Éducation contre la reprise des suppressions d'emplois dans l'Éducation... - moins 50 ETP annoncés pour l'Enseignement Agricole -

- pour la création des emplois nécessaires aux services d'enseignement, administratifs, techniques, et de santé de nos établissements publics et le refus des suppressions annoncées par le gouvernement ;
- pour une révision des réformes du lycée imposées tant sur voies générale, technologique, que professionnelle ;
- pour l'abrogation de la réforme de l'apprentissage et la préservation de nos centres de formations publics.

Le Conseil Syndical National du SNETAP-FSU s'est mandaté pour faire émerger une intersyndicale cohérente et la plus large possible, notamment avec les organisations qui sont dans la lutte depuis le mois de juin aux côtés des personnels et de nos usagers. Le SNETAP-FSU portera la proposition d'une manifestation nationale devant le Ministère de l'Agriculture ce 12 novembre.